



ORANGE, le 11 Mai 2020

**D. A. C.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**SUR TOUTES LES VOIES DE LA VILLE -**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des chantiers, en divers points de la Ville, les porte-engins seront autorisés à circuler, afin de livrer ou de charger du matériel sur les différents sites, sur toutes les voies de la commune.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter de ce jour et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 8 mois (jusqu'au 11 Janvier 2021), sous l'entière responsabilité de la Société BRAJA-VESIGNE d'ORANGE.



Place Clemenceau - B.P. 187 - 84106 Orange Cedex - Vaucluse - 04 90 51 41 41 - [www.ville-orange.fr](http://www.ville-orange.fr)  
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire d'Orange

